



Achat d'une maison avec fosse septique

Par **dsain**, le **25/02/2010** à **18:21**

Bonjour,

Mon fils a acheté une maison avec une fosse septique . Il me semble que le vendeur aurait du la faire vider, ce qui n'a pas été fait . A-t-il encore un recours après 3 mois ? MERCI

Par **HUDEJU**, le **25/02/2010** à **19:46**

Bonsoir

Le problème n'est pas de la vider ou pas , est c ce que la maison est proche d'un tout à l'égout ?? , le branchement est devenu obligatoire ; sinon nous avons a faire à une fosse toutes eaux qui en principe quand celle çi est bien entretenue (Eparcil) , ne se vide pas .

Par **Patricia**, le **25/02/2010** à **20:03**

Bonsoir,

Rien n'oblige un propriétaire à vider la fosse avant mise en vente de sa maison et/ou la signature de l'acte de vente.